

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 9 MARS 2021**, À 16 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 5 MARS 2021.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal. Cette séance se tient exceptionnellement à 16 h 00 en raison du couvre-feu et se déroule sans la présence du public en raison de l'alerte maximale donnée par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19.

Dans le respect des règles des gouvernements, il y a seulement trois personnes dans la salle du conseil. Monsieur le maire est accompagné par le directeur général de la Ville, monsieur Robert-F. Weemaes et par la greffière, Me Caroline Thibault.

En vidéoconférence, nous avons tous les membres du conseil qui participe à la séance de leurs résidences.

Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.

Monsieur le maire rend hommage à, monsieur André Brunet, un ancien employé de la Ville décédé le 29 janvier 2021 et qui a travaillé à Ville de Pointe-Claire pendant plus de 41 ans.

Monsieur le maire Belvedere fait également des mises à jour concernant le début de la vaccination et faire une mise à jour concernant l'ancien site d'entrepôt illégal de produits toxiques au 86-88, boulevard Hymus.

2021-120 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 : Résolution de modification du Règlement d'emprunt PC-2923 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.02 : Résolution de modification du Règlement d'emprunt PC-2924 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.03 : Nomination des membres du comité consultatif sur l'environnement et le développement durable de la Ville de Pointe-Claire.

2021-121 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

2021-122 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 février 2021.

2021-123

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Marjolaine Savoie :

- Le passage sur Walton.

Monsieur Gaétan Brunet :

- Hommages à Monsieur André Brunet ;
- La stèle d'accueil à Valois.

Madame Lianne Rhéaume :

- Boisé derrière l'école Jubilee.

Monsieur Ray Coelho :

- Pétition sur la fluoration de l'eau.

Madame Genny Gomes :

- Moratoire sur les développements dans les espaces verts.

Madame Susan Weaver :

- La plantation d'arbres en mémoire des victimes de la COVID-19 ;
- Le boisé en arrière du parc Augusta.

Monsieur Eric Janukavicius :

- Item 30.25 ;
- Présentation de Vélo Québec.

Madame Geneviève Lussier :

- Registre en ligne concernant des projets de grande ampleur ;
- Règlements – études d'impacts, études de circulation et études des infrastructures.

Madame Nicole Fournier :

- 575, boulevard Saint-Jean.

Madame Barbara Rich :

- L'anneau de patinage au coin de l'avenue Cartier.

Madame Allison Saunders :

- La résolution concernant le comité sur la diversité.

Madame Kathleen McAdams :

- Comité de diversité ;
- La lettre de monsieur le conseiller Cowan dans le journal de Pointe-Claire concernant la forêt Fairview.

Monsieur Stéphane Licari :

- Item 30.03.

Monsieur David Leonardo, non-résident, Journal de Pointe-Claire :

- La publication des avis publics.

Des questions ont été soumises concernant la forêt Fairview par les personnes suivantes :

- Monsieur Mark Abley ;
- Madame Marieve Paradis ;
- Monsieur Alexander Venditti ;
- Monsieur Félix Robitaille, non-résident ;
- Madame Sue Stacho, non-résidente, Coalition Verte / Green Coalition ;
- Madame Irwin Rapoport, non-résidente.

2021-124

DÉPÔT – RAPPORTS CONCERNANT LES REGISTRES QUI ONT ÉTÉ TENUS DURANT UNE PÉRIODE DE 15 JOURS SUIVANT LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS 27 JANVIER 2021, RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PC-2929 ET PC-2930

Les rapports concernant les registres qui ont été tenus durant une période de 15 jours suivant les publications des avis publics 27 janvier 2021, relativement aux règlements d'emprunt PC-2929 et PC-2930 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2021-125

ADOPTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un règlement concernant le comité consultatif sur l'environnement et le développement durable.

2021-126

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À LA DENSITÉ ET LA HAUTEUR DE CONSTRUCTION AUTORISÉES DANS LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE Rf6 (À L'ANGLE DU BOULEVARD SAINT-JEAN ET DE L'AVENUE CHAUCER)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la densité et la hauteur de construction autorisées dans la zone résidentielle Rf6 (à l'angle du boulevard Saint-Jean et de l'avenue Chaucer).

2021-127

ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR CRÉER LA ZONE COMMERCIALE Cb10 SUR LE BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DE LA FUTURE GARE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

RÉSOLU :

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue par écrit sur une période de 15 jours ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour créer la zone commerciale Cb10 sur le boulevard des Sources, au sud de la future gare du Réseau Express Métropolitain (REM).

2021-128

ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT AU FACTEUR DE DENSITÉ NETTE DE LA ZONE Re41 (COIN DE L'AVENUE DELMAR ET DU BOULEVARD HYMUS) ET AU STATIONNEMENT POUR VISITEURS POUR LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX

ATTENDU QU'une séance de consultation publique a été tenue par écrit sur une période de 15 jours ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter un deuxième projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement au facteur de densité nette de la zone Re41 (coin de l'avenue Delmar et du boulevard Hymus) et au stationnement pour visiteurs pour les bâtiments résidentiels multifamiliaux.

2021-129

APPROBATION – PIIA – 99, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 99, avenue Cedar exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a refusé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a rendu le 16 décembre 2020 une décision en faveur de la démolition mais a refusé le plan de réutilisation du sol dégagé soumis ;

ATTENDU QUE le Conseil a CONFIRMÉ en partie la décision prise par le Comité le 16 décembre 2020, à l'égard de l'autorisation de la démolition du bâtiment et a INFIRMÉ en partie la décision, à l'égard du refus du programme de réutilisation du sol dégagé ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents ci-après énumérés lesquels concernent le projet de construction d'une nouvelle résidence au 99, avenue Cedar :

- Élévations 2021-11-19 ;
- Plan d'implantation 2021-01-26 ;
- Brique Cinco_2020-08-10 ;
- Échantillon_bardeau asphalte_noire Cobalt 2020-08-10 ;
- Échantillon_texture de la pierre seulement _2020-08-10 ;
- Échantillon_trim_porte_fenêtre_2020-08-10 ;

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale applicable et des conditions énumérées aux plans approuvés: ceux-ci étant conformes aux critères et objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

et ce, conditionnellement au respect des conditions énoncées à la résolution 2021-078 adopté par le Conseil lors de la séance du 9 février 2021.

D'INDIQUER que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 18 000 \$ afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et cela dans les délais prescrits.

2021-130

APPROBATION – PIIA – 130, AVENUE QUEEN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 130, avenue Queen exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 février 2021 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents ci-après énumérés associés au projet de remplacement du matériau de revêtement :

- Perspective_2021-02-26 ;
- Brochure Goodfellow_2021-0203 ;

et ce, conditionnellement, au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 500\$ afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

2021-131

APPROBATION – PIIA – 220, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 220, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 8 février 2021 et à sa réunion spéciale du 4 mars 2021 et que cette recommandation était assortie de conditions et de suggestions;

ATTENDU QUE le conseil accueille favorablement la recommandation du CCU tout en convertissant certaines conditions en des suggestions;

Madame la conseillère Stainforth ainsi que messieurs les conseillers Stork, Cowan et Cousineau ont voté contre l'adoption de la présente résolution,

Monsieur le maire Belvedere, mesdames les conseillères Homan et Thorstad-Cullen ainsi que messieurs les conseillers Bissonnette et Webb ont voté en faveur de l'adoption de la présente résolution,

Proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par Thorstad-Cullen, et majoritairement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 28 et 29 janvier 2021 lesquels décrivent la construction d'un agrandissement d'un (1) à deux (2) étages à la maison traditionnelle existante en plus des rénovations extérieures et de la réduction de la largeur de l'entrée charretière au 220, chemin du Bord-du-Lac, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 220 Bord-du-Lac_Conditions et Suggestions_2021-03-05 ;
- Additional information_Heritage interest_2021-02-22 ;
- Implantation et élévations_2021-01-29 ;

- Rendu 3d_2021-01-28 ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 15 500 \$ auprès du service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

Les modifications suivantes doivent être apportées au projet proposé :

- La brique d'origine doit être préservée et restaurée sur les façades exposées du bâtiment existant ;

Les modifications suivantes sont suggérées aux requérants :

- La fenêtre ovale sur la façade avant pourrait être retirée ;
- La lucarne sourcilière de la façade avant pourrait être retirée ;
- Le fronton sur la véranda avant pourrait être modifié afin de respecter le style du fronton d'origine au-dessus de la porte avant.

2021-132 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 25, AVENUE CLAREMONT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 25, avenue Claremont que le niveau du plancher du garage soit situé à 0,82m (2,7pi) sous le niveau du centre de la rue plutôt que situé à un maximum de 0,4m (1,3pi) sous le niveau du centre de la rue.

2021-133 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – LOT 2 530 264 (AVENUE HERMITAGE)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au lot 2 530 264 (avenue Hermitage) que le niveau des planchers des garages intégrés dans les bâtiments principaux soit sous le niveau du centre de la rue à son axe central.

2021-134 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 15, AVENUE WATER'S EDGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 15, avenue Water's Edge :

- L'augmentation de l'élévation du terrain jusqu'à 13cm (5po) au-dessus de la hauteur maximale permise ;
- L'installation d'un mur de soutènement situé à 5cm (2po) de la ligne latérale nord de la propriété avec une hauteur maximale de 84cm (2,76pi) plutôt que d'être situé à la distance minimale requise de 60cm (2pi) de la ligne de propriété.

2021-135 OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 222, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre au 222, boulevard Brunswick, dans le parc industriel Zone N3 s1, l'ouverture d'une école de musique dans un bâtiment de sept (7) locaux, donc six (6) sont principalement occupés par des bureaux et des espaces d'entreposage.

2021-136 DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 28 JANVIER 2021 AU 24 FÉVRIER 2021 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 28 JANVIER 2021 AU 24 FÉVRIER 2021

La liste des amendements budgétaires pour la période du 28 janvier 2021 au 24 février 2021 et le registre des chèques pour la période du 28 janvier 2021 au 24 février 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2021-137 DÉPÔT – RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport concernant l'application du règlement de la gestion contractuelle est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2021-138 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION DES MARCHANDS DU VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder à l'Association des marchands du Village Valois, une subvention exceptionnelle de 18,000 \$ pour le lancement de son organisation et la mise en œuvre d'activités d'animation et de promotion commerciale par l'association dans ce Village ;

Cette subvention sera payable en 10 mensualités, soit un montant initial de 1,800 \$, le 5 mars 2021, puis débutant le 1^{er} avril 2021, un versement de 1 800 \$ le 1^{er} de chaque mois, ce, pourvu que l'association ait été existante et effectivement active (incluant une rencontre mensuelle de son conseil d'administration) pendant le mois précédent chaque versement de la subvention ;

Que l'Association des marchands du Village Valois accorde à la Ville de Pointe-Claire, un siège au conseil d'administration de l'association, sans droit de vote, mais avec le droit de participer aux discussions et d'obtenir automatiquement toutes les convocations et une copie de tout document ou toute information remise ou communiquée à d'autres membres de l'Association des marchands du Village Valois, qu'ils/elles soient ou non membres du conseil d'administration de l'association ;

Pour les fins de la présente, le représentant de la Ville de Pointe-Claire au conseil d'administration de l'Association commerciale du village de Pointe-Claire sera désigné par une résolution du Conseil municipal de Pointe-Claire et pourra être remplacé à tout moment au bon vouloir du Conseil municipal.

2021-139 RENOUVELLEMENT EXCEPTIONNEL – SUBVENTION ACCORDÉE EN 2020, ET CE, AU MONTANT DE 30 000 \$ À L'ASSOCIATION COMMERCIALE DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'accorder à L'Association commerciale du village de Pointe-Claire, un renouvellement exceptionnel de la subvention accordée en 2020, ce, pour une somme totale de 30,000 \$, afin soutenir cette organisation et favoriser la mise en œuvre d'activités de promotion commerciale au bénéfice du secteur du Village ;

Cette subvention sera payable en 10 versements, soit un montant de 3000 \$ le 5 mars 2021, puis une somme de 3 000 \$ le 1^{er} jour de chaque mois de 2021, débutant le 1^{er} avril 2021, ce, en autant que l'association ait été existante et effectivement active (incluant une rencontre mensuelle de son conseil d'administration) pendant le mois précédent chaque versement de la subvention ;

Que l'Association commerciale du village de Pointe-Claire accorde à la Ville de Pointe-Claire, un siège au conseil d'administration de l'association, sans droit de vote, mais avec le droit de participer aux discussions et d'obtenir automatiquement toutes les convocations et une copie de tout document ou toute information remise ou communiquée à d'autres membres de l'Association commerciale du village de Pointe-Claire, qu'ils/elles soient ou non membres du conseil d'administration de l'association ;

Advenant que L'Association commerciale du village de Pointe-Claire mette fin à ses activités, ou qu'elle ne soit plus en mesure de réaliser ces activités, tous les argents éventuellement détenus par l'Association à la date du constat de la fin ou la suspension de ces activités, seront remboursables à la Ville de Pointe-Claire.

2021-140

AUTORISATION – PROLONGEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FONDATION DES ANCIENS DE POINTE-CLAIRE POUR UN FONDS D'URGENCE COMMUNAUTAIRE POUR POINTE-CLAIRE, ET CE, POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'autoriser le prolongement de l'entente avec la fondation des Anciens de Pointe-Claire pour un fonds d'urgence communautaire pour Pointe-Claire, et ce, pour l'année 2021, aux mêmes termes et aux mêmes conditions que ce qui avait été établis dans le protocole d'entente intervenu à cet effet avec la fondation des Anciens de Pointe-Claire, le 30 avril 2020 ;

D'autoriser le Trésorier de la Ville de Pointe-Claire à verser à la Fondation des Anciens de Pointe-Claire, une somme totale de 120 000 \$ (cent-vingt mille dollars), de laquelle sera retranchée les sommes non utilisées au 31 décembre 2020 ;

Ce fonds d'urgence communautaire prendra fin le 31 décembre 2021 et la Fondation des Anciens de Pointe-Claire fera parvenir à la Ville de Pointe-Claire, avant le 28 février 2022, un état des revenus et dépenses dudit fonds d'urgence, accompagné d'un remboursement de toute somme résiduelle encore disponible, le cas échéant ;

D'autoriser le Maire ou le Maire suppléant et la Greffière ou la Greffière adjointe, à signer au nom de la Ville de Pointe-Claire, le projet d'entente devant intervenir avec la Fondation des Anciens de Pointe-Claire, pour le prolongement de l'entente avec la fondation des Anciens de Pointe-Claire pour le fonds d'urgence communautaire pour Pointe-Claire pour 2021.

2021-141

ABROGER LA RÉOLUTION 2020-437 – AUTORISATION – SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'abroger la résolution 2020-437 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 ; et

D'autoriser monsieur Alexander Leonard, gestionnaire – Parc de véhicules, monsieur Jacques Ouellet, superviseur adjoint-atelier mécanique–Travaux publics et monsieur Kevin James Stavrou, agent technique en ingénierie municipale–Travaux publics, à signer des documents, à soumettre des demandes pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire et à appliquer tous les frais afférents aux transactions au dossier/compte de la Ville, auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

2021-142

AUTORISATION – PARTICIPATION – APPEL D'OFFRES PILOTÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE MONTRÉAL (STM)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à participer à l'appel d'offres piloté par la Ville de Montréal et la Société des transports de Montréal (STM), pour la fourniture et la livraison de diesel clair et de biodiesel pour la période du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2024, incluant deux (2) options de renouvellement d'une année chacune.

2021-143

OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION (REVÊTEMENT) DU TERRAIN DE SOCCER TERRA-COTTA UPPER

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour la réparation (revêtement) du terrain de soccer Terra-Cotta Upper, à L.M.L PAYSAGISTE ET FRÈRES INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 397 738,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2123-17170, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-926, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15873 émis le 25 février 2021.

2021-144 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION (INFRASTRUCTURE) DU TERRAIN DE SOCCER TERRA-COTTA UPPER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la réparation (infrastructure) du terrain de soccer Terra-Cotta Upper, à CONSTRUCTION VERT DURE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 443 868,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2110-17170, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-926, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15875 émis le 26 février 2021.

2021-145 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE LA PARTIE NORD DE L'AVENUE WINDWARD, ENTRE LES AVENUES SUNNYSIDE ET FIELD, ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE FIELD EN ENTIER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la reconstruction de la partie nord de l'avenue Windward, entre les avenues Sunnyside et Field, et de la reconstruction de l'avenue Field en entier, à CONSTRUCTION G-NESIS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 380 249,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2107-18065, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-923, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15824 émis le 22 février 2021.

2021-146 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE DELMAR, ENTRE LES AVENUES BRAEBROOK ET SAINT-LOUIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation de la chaussée de l'avenue Delmar, entre les avenues Braebrook et Saint-Louis, à ALI EXCAVATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 182 703,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2108-20065, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-421-02-931, 22-414-02-813, 22-415-32-821, 22-421-32-927 et 22-411-42-780, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15840 émis le 23 février 2021.

2021-147 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉPARATION DU PAVAGE DU CHEMIN DE SERVICE NORD, ENTRE L'AVENUE BANCROFT ET DU BOULEVARD DES SOURCES, ET POUR LA RÉPARATION DE LA BRETELLE DES SOURCES SUD – AUTOROUTE 40

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réparation du pavage du Chemin de Service Nord, entre l'avenue Bancroft et du boulevard des Sources, et pour la réparation de la bretelle des Sources sud – autoroute 40, à CONSTRUCTION VIATEC INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 358 712,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2109-21015, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-925, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15845 émis le 23 février 2021.

2021-148 OCTROI D'UN CONTRAT – ENTRETIEN HORTICOLE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGER DES PISTES CYCLABLES DES AVENUES CARTIER ET DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'entretien horticole des aménagements paysager des pistes cyclables des avenues Cartier et Donegani, à LES RÉNOVATIONS JOCELYN DECOSTE INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 99 497,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210007 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15795 émis le 25 février 2021.

2021-149 OCTROI D'UN CONTRAT – ENTRETIEN HORTICOLE DES AMÉNAGEMENTS SUR LE BOULEVARD HYMUS POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour l'entretien horticole des aménagements sur le boulevard Hymus pour l'année 2021, à 9042-0845 QUÉBEC INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 82 114,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210006 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15790 émis le 24 février 2021.

2021-150 OCTROI D'UN CONTRAT – LA DISPOSITION ET LA VALORISATION DES GROS ARTICLES REMBOURRÉS POUR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour la disposition et la valorisation des gros articles rembourrés pour la Ville de Pointe-Claire, à RECYC-MATELAS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 48 940,26 \$, taxes incluses, pour l'année 2021, plus deux (2) années en option, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210013 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15789 émis le 25 février 2021.

2021-151 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'AÉRATION, DE FERTILISATION, DE SUR-ENSEMENCEMENT, DE TERREAUTAGE ET DE GAZONNEMENT DES TERRAINS SPORTIFS ET DE PRESTIGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour des travaux d'aération, de fertilisation, de sur-ensemencement, de terreautage et de gazonnement des terrains sportifs et de prestige, à PELOUSE SANTÉ INC., qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 110 462,22 \$, taxes incluses, pour les trois années fermes 2021, 2022 et 2023, conformément aux documents de l'appel TP210005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15853 émis le 25 février 2021.

2021-152 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARROSAGE DE VÉGÉTAUX POUR 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour des travaux d'arrosage de végétaux pour 2021, à ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE, qui a fourni la seule soumission conforme, pour un montant total de 53 403,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre TP210003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15812 émis le 24 février 2021.

numérisation en trois dimensions (3D) géo-référencées des 200 kilomètres du réseau routier de la Ville, pour un montant total de 20 270,09 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 248 087, 71 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-12-910, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15851 émis le 26 février 2021.

2021-158 MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELLES POUR LA PRODUCTION D'UN PLAN DE GESTION INTÉGRÉE DES BERGES PUBLIQUES DE LA VILLE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec AXIO ENVIRONNEMENT INC., pour la fourniture de services professionnelles pour la production d'un plan de gestion intégrée des berges publiques de la Ville Pointe-Claire, pour un montant total de 2 713,41 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 73 940,42 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-12-910, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15793 émis le 11 février 2021.

2021-159 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉS DES CONDUITES ET REGARDS D'ÉGOUT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec CAN-EXPLORE INC., pour des travaux d'inspections télévisés des conduites et regards d'égout, pour un montant total de 262 512,30 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-419-32-896 et 22-420-12-910, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15822 émis le 22 février 2021.

2021-160 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX RÉPÉTITIFS OU IMPRÉVISIBLES DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, pour des travaux répétitifs ou imprévisibles de déneigement des toitures, pour un montant total de 80 000 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15848 émis le 24 février 2021.

2021-161 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – L'ENTRETIEN DES SURFACES GAZONNÉES, TONTE DE GAZON DES ESPACES VERTS, RAMASSAGE, TRANSPORT DES DÉCHETS ET LE TRAÇAGE DES LIGNES DES TERRAINS SPORTIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec 9024-0845 QUÉBEC INC. (MARIO C. ET FILS), pour l'entretien des surfaces gazonnées, tonte de gazon des espaces verts, ramassage, transport des déchets et le traçage des lignes des terrains sportifs, pour un montant total de 398 670,08 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-01-486, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15861 émis le 25 février 2021.

2021-162 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – FOURNITURE, SANS LIVRAISON, D’ASPHALTE CHAUDE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement DE se prévaloir de l’année d’option prévue au contrat intervenu avec MELOCHE, DIVISION DE SINTRA, pour la fourniture, sans livraison, d’asphalte chaude, pour un montant total de 260 479,31 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 21-15755 émis le 24 février 2021.

2021-163 CONTRAT – ANNÉE D’OPTION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE BÉTON ET DE CIMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement DE se prévaloir de l’année d’option prévue au contrat intervenu avec MELOCHE, DIVISION DE SINTRA, pour la fourniture et livraison de divers types de béton et de ciment, pour un montant total de 32 747,18 \$, taxes incluses ;

D’imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-623, 02-413-00-623 et 02-415-00-623, tel qu’il appert du certificat du trésorier n° 21-15806 émis le 24 février 2021.

2021-164 APPROBATION – CRITÈRES D’ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’approuver les critères d’évaluation devant être employés dans le cadre de l’appel d’offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour l’augmentation de la capacité du poste de pompage sanitaire, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-320-15802 ;

D’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

2021-165 APPROBATION – CRITÈRES D’ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES TESTS DE FUMÉE POUR DÉTERMINER L’EMPLACEMENT DES RACCORDEMENTS CROISÉS DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’approuver les critères d’évaluation devant être employés dans le cadre de l’appel d’offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des tests de fumée pour déterminer l’emplacement des raccordements croisés dans le secteur industriel, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-320-15804 ;

D’utiliser le système d’évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

2021-166 APPROBATION – CRITÈRES D’ÉVALUATION – RÉALISATION D’UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION D’UNE PASSERELLE PIÉTONNE ET CYCLISTE AU-DESSUS DE L’AUTOROUTE 40

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’approuver les critères d’évaluation devant être employés dans le cadre de l’appel d’offres devant être lancé pour la réalisation d’une étude de faisabilité pour la construction d’une passerelle piétonne et cycliste au-dessus de l’autoroute 40, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-320-15800 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

2021-167 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mars 2021, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2021-168 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 9 MARS 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 9 mars 2021, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général.

2021-169 RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2923

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2923 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2923 adopté à la séance ordinaire du 1er décembre 2020 par la résolution 2020-543 ; et

EN CONSÉQUENCE retirer la mention suivante du préambule :

« ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2e du deuxième alinéa de l'article 544 de la « Loi sur les cités et villes du Québec » (R.L.R.Q., c. C-19). »

2021-170 RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2924

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2924 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et villes ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser la modification du Règlement d'emprunt PC-2924 adopté à la séance ordinaire du 1er décembre 2020 par la résolution 2020-544 ; et

EN CONSÉQUENCE retirer la mention suivante du préambule :

« ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2e du deuxième alinéa de l'article 544 de la « Loi sur les cités et villes du Québec » (R.L.R.Q., c. C-19). »

2021-171 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
QUE sur recommandation du comité chargé des nominations, les personnes suivantes sont nommées membres du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable, et ce, pour un mandat de deux (2) années :

- Madame Audrey Lapenna ;
- Monsieur Garry Spiller ;
- Madame Alison Surveyer ;
- Madame Rebecca Anne Burns ;
- Madame Patricia Bove.

QUE sur décision afférente du Conseil municipal, un maximum de trois (3) postes pourra être comblés au cours des prochains mois, selon les recommandations du comité chargé des propositions de nomination ;

QUE madame la conseillère Thorstad-Cullen, membre du Conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire, soit nommée membre du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

QUE le Conseil procédera à la nomination du second membre du Conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire lors d'une prochaine séance ;

Que madame la conseillère Thorstad-Cullen est nommée comme Présidente du Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable.

2021-172

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE lever la séance à 17 h 15.

RÉSOLU :

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière